

## DES ATELIERS NUMERIQUES POUR DES PERSONNES SOUS PROTECTION JURIDIQUE

En parallèle d'actions de sensibilisation à la parentalité numérique menées dans le cadre de sa convention d'objectifs avec l'Unaf, l'Udaf du Morbihan a proposé de septembre 2022 à mars 2023, des ateliers numériques en direction des personnes sous protection juridique du service MJPM, vivant dans des territoires ruraux isolés.

Ces ateliers, gratuits pour les participants, ont été animés par le Conseiller numérique de la Fédération départementale Familles Rurales, avec laquelle l'Udaf a passé une convention de partenariat.

Avec l'aide des délégués mandataires, une liste de 33 personnes potentiellement intéressées a été établie et ce sont 22 majeurs qui ont pu se familiariser avec un poste informatique ou un smartphone ou développer des compétences complémentaires.

Les attentes ont été très diverses à partir de compétences de base existantes ou non : connecter un PC au réseau wifi ; comment numériser un document ; comment faire un mot de passe sécurisé ; savoir utiliser clavier et souris ; mettre un antivirus ; transférer une photo.....

Les outils informatiques sont devenus indispensables tant pour communiquer que pour faire de très nombreuses démarches ; aller vers l'autonomie pour une personne protégée ne peut plus se concevoir sans avoir un minimum de connaissances en ce domaine.

Ce projet a permis de mettre en lumière que des personnes protégées suivies par l'Udaf étaient conscientes de cette nécessité et étaient demandeuses d'un accompagnement pour mieux appréhender les outils numériques.

Au fur et à mesure des ateliers, les stagiaires, en dépit de leurs connaissances parfois limitées, ont montré une réelle volonté de progresser vers l'autonomie dans l'utilisation de l'outil numérique. Il serait utile et valorisant de leur proposer un accompagnement dans la durée : à suivre...